

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire 2021 pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant maximal de CHF 512'775.--**

- Vu le décalage entre les charges inscrites au budget et les dépenses effectives à mi-novembre, laissant apparaître des économies sur certains postes de charges ;
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- sur proposition de la commission Finances – Patrimoine – Economie locale,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de procéder à des amortissements complémentaires en 2021 pour un montant maximal de CHF 512'775.- sur les crédits d'investissements suivants :

|  |             |
|--|-------------|
| 790004 – Plan directeur communal         | 219'500. -- |
| 615036 – Bornes rue de Graman            | 108'000. -- |
| 615035 – Barrière douane de Cornière     | 56'700. --  |
| 342022 – Rénovation chemin du Barot      | 48'600.40   |
| 342023 – Acquisition tondeuse électrique | 39'375. --  |
| 162605 – Rénovation abris PC             | 30'519.16   |
| 342025 – Vélos électriques et remorques  | 10'080. --  |

2. de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous la nature 383 «Amortissements complémentaires du patrimoine administratif» ;
3. d'ouvrir à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 512'775.- ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

  
Didier NICOLE  
Vice-Président

  
Fanny WISARD  
Vice-Secrétaire